



PNF P-06

Techniques d'identification des rongeurs

Révisée par : Marie-Ève Lebel, Fany DeWilde et
Julie Dubeau

Date : 2025-01-21

Version : 4.0

Approuvé par le Comité de Protection des Animaux du CRHMR

1. BUT / OBJECTIF

Le but de cette Procédure Normalisée de Fonctionnement (PNF) est de décrire les méthodes d'identification des rongeurs utilisées à l'Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (ACRHMR). L'identification des rongeurs sert à identifier chaque animal pour faciliter leur suivi. Elle permet aussi à procéder au génotypage si la méthode utilisée est appropriée comme le poinçon d'oreille.

2. APPLICABLE À / RESPONSABILITÉS

Cette PNF est la responsabilité de tout le personnel qualifié de l'animalerie et des utilisateurs qui procèdent à l'identification animale. Le personnel ayant à manipuler les rongeurs doit lire, comprendre et appliquer cette PNF. Les membres du Comité de Protection des Animaux (CPA) doivent approuver et réviser cette PNF au moins aux 3 ans. La coordonnatrice de l'animalerie doit s'assurer que le personnel et les utilisateurs appliquent cette PNF correctement.

3. INFORMATIONS

Les animaux sont identifiés principalement lors du génotypage d'animaux modifiés génétiquement ou lors d'expérimentation. Ainsi, ce ne sont pas tous les animaux qui ont besoin d'être identifiés. Par exemple : si la colonie de rongeurs est génétiquement identique (ex : C57BL/6), une identification individualisée ne sera pas nécessaire (certains laboratoires décident malgré tout d'attribuer un numéro de cage et de souris à ces animaux, ceci est à la discrétion de chaque équipe). Toutefois, **les animaux doivent recevoir une identification personnalisée dès leur transfert sur un protocole de recherche**. Cela permet de faire un suivi de santé adéquat des individus. Il peut aussi arriver, que des animaux soient ajoutés à une cage après le sevrage. À ce moment, l'animal ajouté devra être identifié afin de s'assurer de ne pas confondre les animaux et de conserver toutes leurs informations.

Le choix de la méthode d'identification des rongeurs doit se faire selon certains critères : la douleur engendrée par celle-ci, la durabilité, la fiabilité, la facilité d'exécution, le besoin de génotyper la lignée et la présence de l'équipement nécessaire à la réussite de cette technique (par exemple : même si certains centres de recherche optent pour le



micropuçage ou la boucle (*tag*) d'oreille, ces techniques ne sont pas utilisées à l'ACRHMR). En tout temps, la technique la moins invasive devrait être privilégiée.

Les techniques présentées dans cette PNF sont celles les plus couramment utilisées à l'ACRHMR. En tout temps, l'équipe de l'animalerie doit être en mesure d'identifier aisément les animaux (en se référant à une charte au besoin).

4. DÉFINITIONS

ACRHMR : Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CPA : Comité de Protection des Animaux

PNF : Procédure Normalisé de Fonctionnement

Utilisateur : Membre d'une équipe de recherche utilisant les services de l'animalerie

5. EXEMPLAIRES / FORMULAIRES / ATTACHEMENTS

ANNEXE I : exemple d'une identification de la queue à l'aide d'un marqueur permanent non-toxique

ANNEXE II : exemples de chartes d'identification

ANNEXE III : exemple d'une entaille d'oreille réussie

6. MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT

- Alcool isopropylique 70%
- Charte d'identification
- Coton-tige
- Marqueurs permanents non toxiques de différentes couleurs
- Compresse
- Poinçon d'oreille

7. ÉTAPES / PROCÉDURES

7.1 Identification à l'aide d'un marqueur permanent non-toxique

L'identification de la queue ou des poils à l'aide d'un marqueur permanent non-toxique est surtout utilisée sur les rats, les souris et/ou lors de projets de courte durée. On distingue alors les animaux à l'aide d'un code de couleur, d'un chiffre ou d'un nombre de marques inscrit sur l'animal. Consulter l'annexe I pour un exemple d'identification. Cette technique a l'avantage d'être non-douloureuse, de ne pas demander beaucoup de manipulation et d'être rapide. Cependant, il s'agit d'une méthode non permanente. Il y a donc plus de risque d'erreur d'identification. Par ailleurs, dépendamment du marqueur



utilisé, l'identification doit être assurée quotidiennement. Veuillez éviter d'utiliser un marqueur de couleur rouge dont les marques pourraient être confondus avec du sang ou des lésions.

- Au besoin, tenir la queue de l'animal entre les doigts de la main non dominante ou l'appuyer délicatement sur une surface plane.
- Effectuer une marque à l'aide du marqueur permanent non-toxique selon le code choisi.
- S'assurer que la marque est visible, si ce n'est pas le cas, la tracer à nouveau avant de relâcher l'animal.
- Incrire l'identification de l'animal sur le carton de cage.

7.2 L'entaille à l'oreille

L'entaille à l'oreille est la méthode d'identification la plus utilisée à l'ACRHMR. Elle a l'avantage d'être une méthode permanente, facilement visible et qui peut être modifiée au besoin en ajoutant une autre entaille. De plus, il s'agit d'une méthode rapide, peu invasive et permettant de prélever un échantillon de tissu pour le génotypage au besoin. Cependant, cette méthode ne peut pas être effectuée chez des souriceaux âgés de moins de 14 jours. Par ailleurs, une contention de l'animal est nécessaire et lorsque le poinçon est usé, il peut créer des blessures. Consulter les annexes II et III pour des exemples de charte d'identification et l'annexe IV pour un exemple d'entaille à l'oreille réussie.

- Désinfecter le poinçon d'oreille avec de l'éthanol 70% et le déposer sur une compresse propre.
- A l'aide de la main non dominante, effectuer une contention de l'animal de façon à avoir un accès facile aux oreilles.
- A l'aide de la main dominante, percer l'extrémité du pavillon de l'oreille dans sa partie la plus mince afin de former une encoche en forme de demi-lune avec le poinçon. Il faut éviter de faire un rond complet, car la souris pourrait se blesser accidentellement en s'y accrochant une patte, ce qui pourrait amener au déchirement de l'oreille.
- S'assurer que le trou est facilement visible puis redéposer l'animal dans sa cage.
- Garder le tissu au besoin pour le génotypage.
- S'assurer qu'il ne reste aucun tissu dans le trou du poinçon, si c'est le cas utiliser une compresse de gaze ou un petit coton-tige pour dégager le morceau puis désinfecter le poinçon.
- Incrire l'identification de l'animal sur le carton de cage.

*Si la perforation de l'oreille a été difficile à cause d'un poinçon défectueux ou qu'il y a eu déchirement du pavillon plutôt qu'une coupure nette, jeter l'instrument et le remplacer par un nouveau.

7.3 Étiquette métallique d'oreille

Même si cette technique n'est pas utilisée à l'ACRHMR, il peut arriver que nous recevions des animaux portant une étiquette (ou *tag*) qui proviennent d'autres institutions (importation d'animaux). Un code alphanumérique est gravé sur l'étiquette en métal. Afin de pouvoir le



lire, il faut immobiliser l'animal, car contrairement à l'entaille à l'oreille, il est impossible de voir l'identification sans contention.

Les animaux identifiés ainsi doivent être surveillés adéquatement, car l'étiquette d'oreille peut causer du prurit (grattage excessif de l'oreille) et secondairement des lésions cutanées voir même un déchirement du pavillon de l'oreille suite à la perte de l'étiquette. De plus, ces animaux adoptent généralement une posture de la tête particulière, car la tête penche du côté de l'étiquette à cause de son poids.

Pour limiter les complications, il est recommandé de retirer les étiquettes métalliques. Dans ce cas, une pince permettant de couper et d'écarter la boucle de métal doit être utilisée.

7.4 Identification en fonction d'un trait physique

Il arrive que des animaux ont des traits physiques distinctifs, tel une couleur ou un aspect du pelage qui est différent. Si tel est le cas, il est préférable d'utiliser cette identification si possible. Cela permet de réduire le nombre de manipulations pouvant être stressantes pour les animaux. Consulter l'annexe II pour un exemple d'identification en fonction de la couleur du pelage.

8. RÉFÉRENCES / PROCÉDURES CONNEXES

Lignes directrices du CCPA : les soins et la gestion des animaux en science (2017)
Lignes directrices du CCPA : les souris (2022)

9. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Modifications	Version
Mars 2013	Création par Julie Dubeau	1.0
Juillet 2016	Révision	2.0
Juin 2022	Refonte de la PNF	3.0
Janvier 2025	Mise à jour	4.0



ANNEXE I : exemple d'une identification de la queue à l'aide d'un marqueur permanent non-toxique





ANNEXE II : exemples de chartes d'identification

Exemple 1



Pas d'identification : - ou Ø



Droite : D ou R



Gauche : G ou L



Droite et gauche : DG ou RL



Droite et droite : DD ou RR



Gauche et gauche: GG ou LL

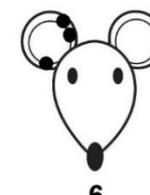
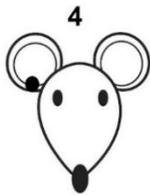
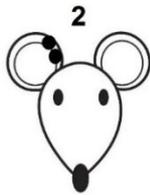
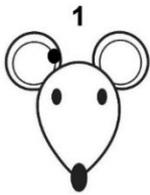
Identification colonie		EE: + ED, CR, CO, AT, CU, OS, GT			
B. Larrivée		cage#			
#Protocole 2022-2807					
Lignée					
DOB			Sexe		
Père/Acc			Mère/Litt		
#souris	ear tag	genotype	usage	date	commentaires
1	-				
2	D				
3	G				
4	DG				
5	DD				

- Il est important de toujours identifier l'animal selon sa droite/gauche et non celle du manipulateur
- Habituellement, chaque identification est reliée à un chiffre qui est attribué à chaque animal.

Exemple 2

Droite*

Gauche



Exemple 3



Blanche : - ou W



Noir : N ou Bl



Brune : Br



ANNEXE II : exemple d'une entaille d'oreille réussie

